

à titre d'acheteuses de marchandises plutôt que de services. Ce groupe tombe dans la définition de la pauvreté, car 70 p. 100 et souvent la totalité du revenu se dépense pour les premières nécessités de la vie: la nourriture, le logement, le vêtement. Ces femmes ont souvent besoin d'apprendre la manière d'acheter, d'établir un budget ou de tenir maison. Des expériences faites dans la région métropolitaine de Toronto en 1969 ont prouvé l'utilité de ce genre d'enseignement.

a) Parmi celles qui ont besoin d'attention à ce sujet il y a les femmes venues d'une autre partie du pays ou de l'étranger, qui ont suivi le père de leurs enfants avec beaucoup d'espoir pour s'établir dans un grand centre urbain. Ces femmes souffrent en plus de la différence de culture ou de langue et, pour elles, le nouveau mode de vie dans un grand centre urbain est complexe et déroutant. Dans la ville de Toronto, on a tenté avec succès d'enseigner les arts ménagers, avec les *Settlement Houses*, à des mères immigrantes qui étaient sous l'assistance publique. Nous croyons que cette sorte d'activité devrait être continuée et répandue.

b) Dans la région de l'Ouest central, le ministère du Bien-être public, avec le concours du George Brown Community College, s'est servi d'une roulotte aménagée en salle de classe pour réorienter des femmes qui étaient sous l'assistance publique. Le cours qu'elles ont suivi les a préparées à diriger des garderies de jour et leur a enseigné à prendre soin des enfants, ce qui a eu pour double effet de les éduquer et de les former pour un emploi.

66. Étant donné que le coût de la vie augmente constamment depuis 18 ans et que les exemptions personnelles accordées par le fisc sont demeurées immobiles, nous recommandons de nouveau avec instance au gouvernement fédéral de porter de \$1,000 à \$2,000 l'exemption de base prévue par la loi de l'impôt fédéral sur le revenu, ce qui favoriserait les Canadiens à faible revenu, surtout la femme chef de famille dont le revenu est modique.

L'habitation

67. Celles de nos membres qui ont soumis des opinions pour le présent mémoire ont toutes demandé, et même réclamé des habitations convenables à bas prix. La difficulté de loger convenablement sa famille à bas prix inflige une charge financière de plus à la femme qui est soutien de famille. Et même, un mauvais logement a été donné dans certains cas comme la cause de la dislocation de la famille.

68. La Ligue des femmes catholiques du Canada a maintes fois exprimé son désir d'assurer le bien-être de la famille, en insistant sur le droit de tous les Canadiens aux nécessités de la vie, nourriture, logement et vêtement, dans les vœux qu'elle a présentés au gouvernement fédéral en 1967 et en 1968 et elle renouvelle les recommandations suivantes dans le présent mémoire:

(1) Nous recommandons que soit immédiatement adoptée une loi permettant aux propriétaires de déduire de leur revenu, pour le calcul de l'impôt, les montants qu'ils versent en intérêt sur leur hypothèque.

(2) Nous recommandons de plus que la loi nationale sur l'habitation soit élargie de façon à permettre l'établissement d'un régime d'allocation de loyer pour les familles demeurant dans des logements loués autres que les logements subventionnés.

Cette dernière formule a fait l'objet d'une expérience réussie en 1966 dans la ville de Toronto, où 54 familles, comprenant plus de 200 enfants, ont été logées pendant un an pour \$20,000.¹⁶ Notre association s'est chargée de deux familles de plus lors de cette expérience, ce qui a permis de ne pas troubler la vie de 15 enfants pendant la durée de l'expérience.

69. A l'heure actuelle, dans un grand centre urbain où il y a une crise du logement, il s'écoule près de trois ans entre la conception et le parachèvement d'un ensemble domiciliaire. Les plans doivent passer sur un total de 52 pupitres aux trois paliers gouvernementaux avant que la construction soit approuvée.¹⁷ Des mesures devraient être prises pour simplifier ces formalités afin de fournir le plus rapidement possible le plus grand nombre possible d'habitations à prix raisonnable aux Canadiens. Il faudrait notamment modifier les règlements de construction désuets des municipalités de façon à autoriser l'emploi de méthodes de construction nouvelles et moins coûteuses, et l'emploi de matériaux modernes et plus économiques.

Conclusion

70. Le Canada possède des ressources plus que suffisantes en ce moment pour effacer les nombreux visages de la pauvreté. Pendant qu'on étudie les définitions et les causes, s'il y a des Canadiens qui ont faim, qui sont privés de logement ou de vêtements, il est vraiment nécessaire que chacun de nous, quelque soit notre degré d'influence, de pouvoir et d'auto-